

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4788

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Quartiers des Collonges et des Barolles - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention 2008-2009 et de la programmation 2008

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Marquerol**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Brolquier, Buronfosse, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvion de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Palaja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galliano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Lai, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4788**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Quartiers des Collonges et des Barolles - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention 2008-2009 et de la programmation 2008**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise et de sa convention locale d'application pour Saint Genis Laval, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sont menées depuis 2004 dans les quartiers des Collonges et des Barolles.

Une convention-cadre a été signée pour la période 2004-2006 entre la commune de Saint Genis Laval, la Communauté urbaine, l'Etat, la région Rhône-Alpes et les bailleurs sociaux (Alliade, Opac du Rhône, Opac du Grand Lyon, Porte des Alpes habitat et habitat moderne et familial (HMF). Elle a été reconduite tacitement pour 2007.

L'évaluation de cette convention a permis de faire apparaître la nécessité de poursuivre des projets de proximité en vue de l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle. La nouvelle convention 2008-2009 s'inscrit donc dans la continuité des orientations précédentes, en confortant et pérennisant des actions qui ont montré leur intérêt et qui produisent des résultats positifs sur le quartier.

Les actions engagées dans le cadre de la GSUP répondent aux objectifs suivants :

- poursuivre l'amélioration du cadre de vie par des actions de surentretien des espaces extérieurs et des parties communes,
- favoriser la participation des habitants à la gestion et à la vie du quartier afin de consolider le lien social par la mise en œuvre d'événements fédérateurs à l'échelle du quartier et par le soutien aux initiatives locales,
- poursuivre le partenariat engagé dans une démarche de qualité pour favoriser le repérage des dysfonctionnements et la réactivité d'intervention,
- accroître le niveau d'équipement des espaces du quartier par la réalisation d'investissements de proximité et de petits travaux d'amélioration afin de maintenir une qualité résidentielle,
- renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants,
- améliorer le respect du cadre de vie par la mise en œuvre de mesures de communication et de sensibilisation en direction des habitants.

Pour l'année 2008, le coût global des opérations GSUP présentées dans le tableau en annexe est estimé à 93 577€ TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 24 820 € nets de taxes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la convention-cadre relative à la gestion sociale et urbaine de proximité sur la commune de Saint Genis Laval pour les années 2008 et 2009,

b) - la programmation pour l'année 2008, telle que présentée en annexe, ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur totale de 24 820 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention-cadre 2008-2009, ainsi que les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine pour 2008.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - comptes 657 370 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,